

Publié le 15/05/2024



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

Réf. : P189\_2024

Date : 07/05/2024

**OBJET : Mission de maîtrise d'œuvre pour le remplacement du carrelage de la halle bassin de la piscine des Pieux (50340)**

### Exposé

En vue de réaliser les travaux de remplacement du carrelage de la halle bassin de la piscine des Pieux (50340), une procédure adaptée a été lancée le 22 février 2024, afin de conclure une mission de maîtrise d'œuvre, qui comprendra les éléments de mission suivants : DIA, AVP (regroupant les phases APS et APD), PRO, AMT (regroupant le lancement de la consultation, l'analyse et la mise au point des marchés de travaux), DET, VISA et AOR.

Une offre a été reçue pour cette consultation.

Après examen de la candidature, analyse et négociation de l'offre, il est proposé de conclure le marché avec l'entreprise GRUET INGENIERIE, qui présente l'offre la plus économiquement avantageuse au regard des critères de choix des offres.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération n°DEL2024\_060 du 4 avril 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°7,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

### Décide

- **De signer** le marché public de maîtrise d'œuvre pour le remplacement du carrelage de la halle bassin de la piscine des Pieux avec l'entreprise GRUET INGENIERIE - 35 rue de Bielle - BP 319 - 64121 SERRES-CASTET, pour un montant global et forfaitaire de 48 060,00 € HT, soit 57 672,00 € TTC,

- **De dire** que les crédits sont inscrits au budget principal, Ldc 56752,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**